

LUX-BOND
Luxembourg, 1 Place de Metz
R.C.S. Luxembourg B 30.521

LUXCASH
Luxembourg, 2 Place de Metz
R.C.S. Luxembourg B 33.614

LUX-CROISSANCE
Luxembourg, 1 Place de Metz
R.C.S. Luxembourg B 38.527

LUX-EQUITY
Luxembourg, 1 Place de Metz
R.C.S. Luxembourg B 45.423

LUX-PENSION
Luxembourg, 1 Place de Metz
R.C.S. Luxembourg B 88.078

LUX-PORTFOLIO
Luxembourg, 1 Place de Metz
R.C.S. Luxembourg B 66.907

(ci après les « Fonds LUX »)

Les Conseils d'Administration des Fonds LUX ont l'honneur d'informer les actionnaires qu'un ajustement de la date de VNI par rapport à la date de valorisation des actifs sera effectué, pour permettre une comparaison adéquate entre les VNI des fonds et leurs indices de référence. La méthodologie actuelle fait apparaître un décalage d'un jour ouvrable entre la date de VNI et la date de valorisation des cours.

Pour procéder à l'ajustement, les dates de calcul et de valorisation des VNI seront fixées comme suit :

<u>Jour de calcul VNI</u>	<u>Date de VNI</u>	<u>Date de valorisation des cours de bourse</u>
Vendredi 26/04/2019	Vendredi 26/04/2019	Jeudi 25/04/2019
Lundi 29/04/2019	Samedi 27/04/2019	Vendredi 26/04/2019
Mardi 30/04/2019	Lundi 29/04/2019	Lundi 29/04/2019

Les ordres de souscription, de rachats et de conversion qui seront pris en charge entre le 25 avril 2019 après 12h00 jusqu'au 26 avril 2019 avant 12h00 (du 24 avril 2019 après 12h00 jusqu'au 25 avril 2019 avant 12h00 pour les compartiments Lux-Bond High Income et Lux-Equity Emerging Markets) seront exécutés sur la VNI calculée le 30 avril 2019. Aucune opération de souscription, de rachat ou de conversion ne sera exécutée sur la VNI calculée le 29 avril 2019.

Les prospectus d'émission des Fonds LUX peuvent être obtenus gratuitement, sur simple demande, auprès du siège social des Sicav.

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION